



DOSSIER D'INSCRIPTION DEJEPS 2022-2023

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : « Perfectionnement sportif »

Mention : « Taekwondo et disciplines associées »

Session Nationale 2022-2023 :

Du 25 septembre 2022 au 16 juin 2023

à Fontenay-sous-Bois (94120).

Dossier à renvoyer au plus tard le 30 mai 2022

à : FFTDA, 25 rue St Antoine – CS 33417- 69441 LYON CEDEX 03

Contacts :

Pour tous documents officiels (programme, devis,...) :

Caroline BOLLACHE : 04 37 56 14 13, formation.fftda@gmail.fr

Pour des questions pédagogiques ou recherche de financement :

Cathiana GROSSET: 06 03 15 42 64, responsable.formation@fftda.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Cathiana GROSSET: 06 03 15 42 64, responsable.formation@fftda.fr



REPUBLICQUE FRANCAISE

Présentation de la formation DEJEPS

Le Diplôme d'État, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) est un diplôme délivré par l'État, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et classé au niveau 5 (Bac + 2 ans) de la nomenclature des niveaux de certification.

Le déroulement de la formation :

La formation se déroule sur 1200 heures réparties de la manière suivante :

- **490 h en centre en présentiel** (14 semaines) : du lundi au vendredi, 9h-12h30 / 13h30-17h.
- **210 h en centre en FOAD** (6 semaines) via la plateforme de formation fédérale.
- **500 h en entreprise** (15 semaines) : clubs affiliés à la FFTDA, CDT, ligues.

Lieu de la formation :

Siège de la ligue de taekwondo Ile de France, **58 rue Roger Salengro-94 120 Fontenay-sous-Bois** (à 150 m du RER A- station Fontenay /S Bois).

En fonction des unités de formation, le stagiaire sera amené à se déplacer hors lieu du centre de formation, pour découvrir les divers champs professionnels, et participer à des projets collectifs.

Conditions d'inscription :

- **Avoir 18 ans**
- **CN 1^{er} dan délivré par la CSDGE (FFTDA)**
- **Être titulaire de l'AFPS ou PSC1** (ou équivalents) (*Attention, l'attestation d'initiation aux premiers secours délivrée lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) n'est pas valable*)

Les Dates clés :

- Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 30 mai 2022
- Vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en formation : Jeudi 30 juin 2022
- Tests de sélection : Samedi 24 septembre 2022
- Positionnement : Dimanche 25 septembre 2022
- Formation : Du 26 septembre 2022 au 16 juin 2023

Nombre de places :

- 25 candidats maximum
- la formation ne pourra avoir lieu que s'il y a un minimum de 8 stagiaires en parcours complet

Coût pédagogique de la formation :

Association loi 1901, non assujettie à la TVA

- 6650 € si pris en charge par un organisme financeur (OPCO, Pôle emploi, Conseil Régional, ...).
- 4515 € si pris en charge par le stagiaire.

** Prix indicatif pour un parcours complet de formation.*



Pour plus d'informations sur le DEJEPS session 2022-2023, scannez ce QR Code :

Les étapes d'admission en formation DEJEPS

Etape 1 : Inscription

Envoyer le dossier d'inscription ci-après complété avec toutes les pièces demandées, **au plus tard le 30 mai 2022 à la FFTDA**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Ce dossier d'inscription sert aux vérifications d'Exigences préalables à l'Entrée en formation et à la formation. Toutefois, l'inscription à la formation DEJEPS n'est conditionnée que si vous vérifiez aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Étape 2 : Les Exigences Préalables à l'Entrée de Formation »

Fournir une attestation du 1^{ER} DAN (délivrée par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFTDA).

Fournir une attestation d'expérience d'enseignement d'au moins **trois cents heures** au cours des trois dernières années précédant l'entrée en formation, taekwondo ou l'une de ses disciplines associées. Cette attestation est délivrée par le Président de la structure sportive. Elle sera vérifiée par le DTN.

Le sportif de haut niveau en taekwondo inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport est dispensé des TEP.

Si vous vérifiez les exigences préalables à l'entrée en formation, nous prendrons en compte votre demande d'inscription à la formation.

Etape 3 : Tests de sélections

Les tests de sélection auront lieu le **samedi 24 septembre 2022 à la ligue IDF**, 58 rue Roger Salengro 94120 Fontenay-sous-Bois.

Les tests de sélection sont composés **de 2 épreuves**.

Test 1 (épreuve écrite)	Test 2 (épreuve orale)
Rédaction de courriers permettant de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit. <u>Durée</u> : 40 minutes maximum.	Présentation du parcours personnel/sportif et du projet professionnel. Permet notamment de vérifier le niveau de motivation. <u>Durée</u> : 30 minutes maximum.

Suite à la sélection, un maximum de 25 stagiaires pourront entrer en formation.

L'entrée en formation n'est définitive qu'après la réussite aux tests de sélection.

Etape 4 : Positionnement

Le positionnement aura lieu le **dimanche 25 septembre 2022 à la ligue IDF**, 58 rue Roger Salengro 94120 Fontenay-sous-Bois, pour les candidats ayant été sélectionnés.

Cela consiste à situer le candidat par rapport aux compétences du diplôme auquel il prétend.

Suite au positionnement, le candidat aura son Parcours Individuel de Formation (PIF) qui prendra en compte ses expériences et ses formations antérieures. Attention, l'allègement de la formation ne dispensera pas de la certification.

Etape 5 : Formation

La formation débutera le **lundi 26 septembre 2022** à la ligue IDF (Fontenay-sous-Bois).

Dossier d'inscription 2022 - 2023

- Aux Exigences Préalables à l'Entrée en formation
 À la formation DEJEPS

Dossier à renvoyer **au plus tard le 30 mai 2022**

à : FFTDA, 25 rue St Antoine – CS 33417- 69441 LYON CEDEX 03

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Une inscription n'est définitive qu'après la réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) et aux tests de sélection. En cas de nécessité, l'organisme se réserve en dernier lieu le choix des candidats retenus en formation.

Votre identité :

LE CANDIDAT :

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Age : Sexe :

Lieu de naissance (ville, département, pays) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : Portable:.....

Mail (écrire en majuscule) :

Nationalité : Numéro de Sécurité Sociale :

Club :N° affiliation du club :

Ligue :

Grade FFTDA :dan, obtenu le.....

Personne à contacter en cas d'urgence :Tél :

Votre situation actuelle :

- Salarié(e) en CDD, CDI
- Salarié en Contrat de professionnalisation
- Salarié en Contrat aidé
- Indépendant
- Demandeur d'emploi
- Projet de Transition Professionnelle (ex CIF)
- Autre, précisez :

Si vous êtes salarié :

Nom et adresse de l'employeur :
.....

Votre parcours Taekwondo et DA :

Discipline : Taekwondo Hapkido Autres :

Nombres d'années de pratique :

Grade FFTDA :

Inscrit sur liste de haut niveau : Oui Non

Si oui, précisez les dates et la catégorie :

Titres obtenus (Combat/Technique) :

.....
.....
.....

Diplôme d'Arbitre ou Juges techniques :

.....
.....

Parcours de formation dans l'environnement sportif et/ou de l'animation :

Formation(s) suivie(s)	
Type de formation	Résultats obtenus

Parcours scolaire :

Cursus suivi	Diplôme obtenu

Si vous n'avez pas de diplôme scolaire, dernière classe suivie :

Parcours de formations et expériences personnelles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Expériences personnelles dans l'environnement sportif du taekwondo et DA et/ou de l'animation multisports :

Expérience(s) d'encadrement				
Activité	Fonction	Public	Durée (en mois)	Statut (bénévole, salarié)

Financement de la formation

Coût pédagogique de la formation :

Association loi 1901, non assujettie à la TVA

- 6650 € si prise en charge par un organisme financeur (OPCO, Pôle emploi, Conseil Régional...)
- 4515 € si pris en charge par le stagiaire (inscription à titre individuel)

(* Prix indicatif pour un parcours complet de formation).

Qui financera votre formation DEJEPS ?

Cas 1 : un organisme financeur

Le coût pédagogique de la formation est de 6650€ si elle prise en charge par un organisme financeur (pour un parcours complet).

Pôle Emploi

Nom, prénom, tél, mail de votre référent à Pôle Emploi :

Un Opérateur de Compétence (OPCO)

Citez l'OPCO :

Coordonnées de la personne à contacter (Nom, Fonction, Tél, mail) :

Autre. Précisez :

Coordonnées de la personne à contacter (Nom, Fonction, Tél, mail) :

.....

Fournir dans votre dossier, l'attestation de prise en charge ou élément justificatif.

Cas 2 : moi-même (inscription à titre individuel).

Le coût pédagogique de la formation est de 4515€ si elle prise en charge directement par vous-même (pour un parcours complet).

Modalités de paiement :

- 2300 € seront encaissés dès la 1^{ère} semaine de formation en centre.
- Le restant de la somme à payer, pourront faire l'objet de plusieurs paiements échelonnés entre septembre 2022 et mars 2023. Le ou les chèque(s) devront être donnés dès la 1^{ère} semaine de formation avec les dates d'encaissement.

Dans le cas où le stagiaire ne serait pas en mesure de régler la totalité des coûts pédagogiques de la formation, le stagiaire ne sera pas autorisé à poursuivre la formation.

Cas 3 : autre possibilité

Précisez :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Le dossier d'inscription dûment rempli, avec photo collée.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso).
- Pour les candidats de nationalité étrangère, photocopie du titre de séjour portant la mention « autorisé à travailler en France ».
- Photocopie de l'Attestation Prévention Secours Civique niveau 1 (P.S.C.1) ou équivalents.
- Un certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du taekwondo ou DA (autre que celui apposé sur le passeport sportif), et daté à partir du 01/01/2022.
- Une copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans.
- Attestation de grade délivrée par la CSDGE de la FFTDA (CN 1^{ER} dan FFTDA minimum).
- Attestation d'expérience d'enseignement (en taekwondo ou DA) d'au moins trois cents heures au cours des trois dernières années précédant l'entrée en formation. L'attestation est délivrée par le président de la structure sportive et ensuite vérifiée par le DTN de la FFTDA.
- Attestation de sportif de haut niveau en taekwondo inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport, délivrée par la DRAJES.
- Attestation de la DRAJES si titulaire de certains UC.
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agréé par la Fédération Française handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie, sur la nécessité d'aménager la formation ou les épreuves certificatives.
- Enveloppe cartonnée format A4, affranchie au tarif en vigueur « lettre recommandée R1 » (250g), avec votre nom, prénom et adresse indiqués.
- Photocopie des diplômes et/ou des titres obtenus.
- Une lettre de motivation.
- Un Curriculum Vitae.
- Attestation de prise en charge par l'organisme financeur ou chèque de 2300€ (si financement personnel)

Assurance : les candidats doivent vérifier qu'ils sont couverts par une assurance en Responsabilité Civile au moment des tests relatifs aux exigences préalables à l'entrée en formation et aux tests de sélection.

Date et signature du candidat :
(Attestant avoir pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans ce dossier).